

DOSSIER DE PRESSE



LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »
OBTENTION DE LA 3° FLEUR

Point Presse
Mercredi 13/02/2019 – 15h30
Mairie du Passage d'Agen



Historique

Le Concours « Villes et Villages fleuris » a été créé en 1959. La ville du Passage d'Agen a reçu sa 1^{re} fleur en 2003, la 2^e en 2012 et la 3^e en 2019 à Angoulême le 25 janvier 2019.

Ce concours depuis quelques années a évolué notamment en appellation LABEL et depuis 2014, une grille d'évaluation est utilisée par l'ensemble des jurys régionaux.

Les notions de « Gestion de l'environnement », « Gestion de l'eau » et « Objectif zéro phyto » sont prises en considération par le jury.

La qualité du cadre de vie devient l'objectif prédominant qu'elle soit urbaine, esthétique, écologique ou naturelle.

Un label national au service de la qualité du cadre de vie

Riche de 60 ans d'histoire, le label "Villes et Villages Fleuris" mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 700 d'entre elles sont labellisées.

Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui pour l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Les valeurs du label



Qualité de l'accueil

- Une ambiance agréable
- Une identité respectée
- Des parcs et jardins à découvrir
- Des événements sur le thème des jardins et du jardinage



Respect de l'environnement

- Des modes de gestion respectueux des ressources naturelles
- Des actions en faveur de la biodiversité
- Des espaces naturels à découvrir
- Des événements sur la nature



Lien social

- Des actions d'insertion par la pratique du jardinage
- Des lieux de convivialité et de partage autour du jardin
- Des animations pédagogiques

Les critères de labélisation

Le label Villes et Villages Fleuris (VVF) récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue ainsi sur la base d'une série de critères définis par le Comité National VVF :

- La motivation pour l'obtention du label.
- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Source « Villes et Villages fleuris »

Un rendez-vous... le vendredi 25 janvier 2019

Les jurys régionaux proposent, au jury national, les communes dont la démarche exemplaire leur paraît susceptible d'être récompensée par une 4^e fleur.

Myriam Vézinat, Conseillère municipale, déléguée à l'Environnement ; Jean-Jacques Mirande, Adjoint en charge des Travaux, de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Déplacements ; Valérie de Barros, Directrice des services Techniques ; Thierry Suire, Responsable du service Espaces Verts et toute son équipe ont répondu à l'invitation du Comité National du label Villes et Villages Fleuris, le vendredi 25 janvier dernier à Angoulême afin de recevoir cette récompense.

Un engagement au quotidien...

Les membres du jury régional accueillis au Passage d'Agen l'été dernier ont été sensibles aux actions menées en direction des Passageois :

- Les réunions de quartier,
- La variété des animations proposées,

- La création et la gestion du Jardin Découvertes à la Ferme d'Estrades ; lieu pédagogique et de rencontres dans le respect de la biodiversité,
- L'éco-pâturage mené avec les moutons d'Ouessant,
- Le travail de débroussaillage avec les chèvres,
- L'installation des poneys sur le site de Rosette,
- Le choix des vivaces peu gourmandes en eau,
- La création du cimetière paysager assortie de prairies à Dolmayrac,
- Le zéro Phyto,
- La lutte engagée contre le moustique tigre...

L'occasion pour le jury de découvrir aussi le Plan Vélo, en direct, en leur proposant d'enfourcher des bicyclettes pour longer le Canal sur la Voie Verte jusqu'à Rosette.

Ainsi, membres du jury, élus et techniciens ont pu parcourir la Commune, sous un beau soleil d'été afin d'évaluer le travail accompli depuis plusieurs années.

Le Plan Vélo se poursuit jusqu'à Brax, Sérignac. Pour la ville du Passage d'Agen il ira bientôt de la zone de Barroy jusqu'au mail piétonnier, cyclable et paysager de l'Avenue de l'aéroport, dénommé « Promenade des Poètes ». Promenade qui sera inaugurée le mercredi 20 mars prochain, jour du Printemps.

Les actions, ci-après, ont également suscitées beaucoup d'intérêt parmi les membres du jury :

- Ma ville j'en prends soin, Ensemble préservons la nature !
- Cap au Jardin
- J'❤️ma Ville, J'❤️mon chien »

